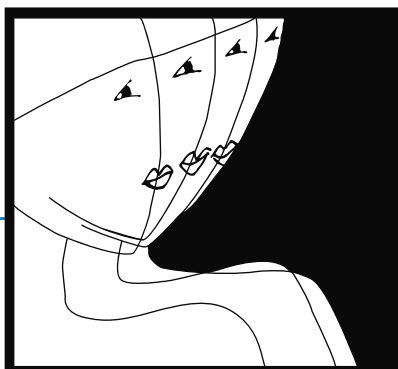


REVUE BIMESTRIELLE
CENTRE D'INFORMATION
ET D'ÉTUDES
SUR LES MIGRATIONS
INTERNATIONALES

MIGRATIONS **SOCIÉTÉ**

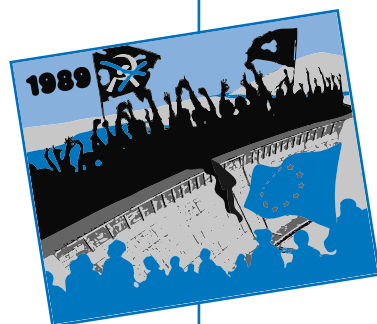


CIEMI

La diaspora iranienne en
France : profil démographique
et socioéconomique

**Circulations migratoires
25 ans après la chute
du mur de Berlin**

*Vol. 27, n° 158
mars - avril 2015*



LA DIASPORA IRANIENNE EN FRANCE

Profil démographique et socioéconomique

Nader VAHABI *

La genèse d'une diaspora¹

L'origine de l'arrivée d'Iraniens en France remonte à la conjoncture particulière du début du XIX^e siècle : la Perse, en raison des deux défaites que les Russes lui ont infligées en 1813 et en 1828, ainsi qu'en raison de son rejet face à l'empire colonial anglais, s'oriente vers la France². C'est dans ce contexte régional historique, social et politique du XIX^e siècle que le sentiment patriotique iranien prend naissance et que des hommes politiques ainsi que des intellectuels persans voient leurs regards se tourner vers la France³.

Cette tendance est renforcée par le choix politique du gouvernement persan d'envoyer des étudiants iraniens en France pour qu'ils puissent à leur retour réformer l'administration. Ce bouillonnement culturel débouche en 1902 sur l'adoption du français comme langue officielle et diplomatique pour ceux qui veulent travailler dans l'administration⁴.

* Sociologue, Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS), École des Hautes Études en sciences sociales (EHESS) ; Laboratoire Dynamiques rurales, Université de Toulouse ; enseignant en histoire sociale de l'Iran, Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO).

1. Le terme "diaspora" a récemment été utilisé par plusieurs chercheurs en relation avec les flux migratoires iraniens depuis l'avènement de la République islamique. Nous l'utilisons ici avec le sens précisé par Robin Cohen : « *Une conscience forte du groupe ethnique maintenue pendant une longue période et basée sur son impression de se sentir "distincts" avec une histoire commune et la certitude d'un destin commun* ». COHEN, Robin, "Diaspora : changing meaning and limits of the concept", in : BERTHOMIÈRE, William ; CHIVALLON, Christine (sous la direction de), *Les diasporas dans le monde contemporain : un état des lieux*, Paris : Éd. Karthala, 2006, pp. 40-45.
2. Cf. VAHABI, Nader, "Genèse de la diaspora iranienne en France : une analyse socio-historique", *Migrations Société*, vol. 24, n° 139, janvier-février 2012, pp. 27-45.
3. Pour comprendre l'Iran du XIX^e siècle, voir HELLOT-BELLIER, Florence, *France-Iran : quatre cents ans de dialogue*, Paris : Association pour l'avancement des études iraniennes, 2008, 832 p. (cf. pp. 26-40). Voir aussi RICHARD, Yann, *L'Iran : naissance d'une République islamique*, Paris : Éd. de la Martinière, 2006, 378 p. (cf. pp. 38-45).
4. Cf. NATEGH, Homa, *Kârnâme yé farhangui yé farangui dar Iran, 1837-1921 [Les écoles religieuses et séculières françaises en Iran, 1837-1914]*, Paris : Éd. Kâvaran, 1994, p. 7.

Le flux migratoire étudiant rebondit en 1908, en raison de la répression et du bombardement du Parlement par Mohammad Ali Shâh, pour devenir un flux de personnes en quête d'asile politique⁵. Par la suite, Rezâ Khân, dès sa nomination au poste de ministre de la Guerre en 1921, envisage de soutenir l'envoi d'étudiants et d'élèves officiers en France. Ainsi, en 1923, 60 élèves officiers sont sélectionnés pour entrer dans les écoles de Saint-Cyr, de Saumur et de Fontainebleau, ce processus se poursuivant jusque dans les années 1930⁶. Plus tard, l'exil politique reprend en raison du coup d'État contre le gouvernement de Mohammad Mossadegh en 1953, puis avec l'exil de Khomeiny en Irak en 1962 et son court séjour en France en 1978 en vue de préparer la révolution⁷. Ce sont là les moments forts de la diaspora iranienne en France avant la révolution de 1979.

Malgré cette tradition migratoire remontant au XIX^e siècle, le nombre d'Iraniens en France reste limité, et l'on n'en comptabilise que 5 944 en 1978. Mais en 1982, trois ans après la révolution, ce nombre a triplé, passant à 12 876. Six ans plus tard, en 1985, il aura plus que quadruplé, avec 22 484 personnes⁸.

Pourquoi cet afflux ? Que signifie cette augmentation ininterrompue ?

À partir de ces chiffres qui questionnent l'existence, l'identité, voire l'unité d'une diaspora iranienne, nous pouvons nous demander, d'une part, de quelle façon cette dernière s'est forgée et s'est développée quantitativement en France depuis l'avènement de la République islamique et, d'autre part, quels facteurs sont intervenus dans le processus de la diasporisation de la migration iranienne. Quelles sont les raisons essentielles de l'afflux d'Iraniens dans les années 1980 et pourquoi cette tendance a-t-elle diminué dans les années 1990 ? Comment les Iraniens se sont-ils répartis en France ?

5. Cf. RICHARD, Yann, *L'Iran : naissance d'une République islamique*, op. cit., p. 119.

6. *Ibidem*, pp. 238-239.

7. Cf. KHOSROKHAVAR, Farhad, *L'utopie sacrifiée : sociologie de la révolution iranienne*, Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1993, 337 p. (voir pp. 43-88).

8. Ces deux chiffres proviennent du ministère de l'Intérieur suite à un entretien téléphonique réalisé le 6 mars 2002 avec le responsable français de la Direction des Libertés publiques et des Affaires juridiques, quatrième bureau, Service de la statistique.

Dans une approche de macro-analyse⁹ pour laquelle l'acteur clé n'est pas l'individu, mais où le contexte sociopolitique international, l'État et les systèmes économiques constituent les éléments décisifs, la diaspora iranienne serait la conséquence de quatre transformations majeures de la société iranienne contemporaine¹⁰ : une transformation relevant du domaine socioéconomique, liée à la réforme agraire entre 1962 et 1966 ; une transformation liée à la révolution de 1979 et son basculement dans la répression ; une transformation liée à la guerre entre l'Iran et l'Irak (1980-1988) ; une transformation démographique, la population iranienne passant de 33 708 744 habitants en 1976 à 55 837 163 en 1991¹¹.

Ces facteurs pourraient constituer, au regard d'une macro-analyse, les éléments structurels de la migration iranienne depuis la Deuxième Guerre mondiale permettant de mieux comprendre cette migration en France dans le cadre d'une analyse quantitative. Cette analyse, que présente la suite de cet article, nécessite d'abord deux remarques et observations méthodologiques concernant les Iraniens en France.

L'ignorance

La première remarque porte sur la méconnaissance de la réalité migratoire dans son ensemble. Lors de nos recherches commencées en 1998, nous avons interrogé à Paris des Iraniens pour leur demander s'ils connaissaient le nombre d'Iraniens résidant en France. Nous avons recueilli auprès de ces personnes un large éventail de chiffres, généralement éloignés de ceux que nous avons pu obtenir auprès des autorités compétentes. Nous avons entendu des réponses faisant état de 40 000, 62 000¹², 160 000 et même parfois 200 000 Iraniens vivant en France ; la plupart des personnes interrogées donnaient

9. Pour mieux comprendre les facteurs macros et micros, voir MARTINIELLO, Marco ; REA, Andrea ; TIMMERMAN, Christiane ; WETS, Johan, *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique / Nieuwe migraties en nieuwe migranten in België*, Gent : Academia Press, 2010, 339 p. (cf. pp. 10-35) ; MASSEY, Douglas S. ; ARANGO, Joaquín ; GRAEME, Hugo ; KOUAOUCCI, Ali ; PELLEGRINO, Adela ; TAYLOR, J. Edward, "Theories of international migration : a review and appraisal", *Population and Development Review*, vol. 19, n° 3, September 1993, pp. 431-466 (voir pp. 433-434).

10. Pour une étude plus approfondie de ces quatre transformations, voir VAHABI, Nader, *La migration iranienne en Belgique : une diaspora par défaut*, Paris : Éd. L'Harmattan, 2011, 212 p. (cf. pp. 18-24).

11. Statistiques de "La population iranienne", consultation du site général d'informations sur l'Iran, 15 février 2010, <http://salnameh.sci.org.i>, pp. 3-4.

12. <http://www.farsinet.com/pwo/diaspora.html>, consulté le 15 janvier 2012.

des chiffres à l'aveuglette et ne pouvaient indiquer sur quoi elles fondaient leurs estimations. Ces écarts entre perceptions et données scientifiques rappellent que, même dans les domaines les plus concrets, la fiabilité des chiffres est sujette à caution. La tendance générale chez une bonne partie des Iraniens est de faire appel au sens commun et de se fier aux informations résultant du bouche à oreille, ce qui témoigne du manque d'intérêt pour la recherche concernant cette population en France¹³. L'hypothèse la plus probante pour expliquer cet écart s'appuie sur le fait que le milieu des migrants à Paris est majoritairement très politisé et hostile au régime actuel. Confortés par l'absence d'une étude générale sur la population iranienne déplacée, ces migrants ont tendance à surévaluer le nombre d'Iraniens présents en France, pensant ainsi souligner la force répressive du régime iranien. D'où une réaction trop politisée et non innocente.

Un champ migratoire iranien en friche

La deuxième remarque porte sur un champ migratoire iranien en friche. Nombreuses sont les raisons qui ont empêché les chercheurs, iraniens ou non, d'effectuer un travail exhaustif sur les immigrés iraniens. Parmi ces raisons, il faut citer l'évolution rapide de la situation politique suite à la révolution de 1979, l'intensité du flux migratoire (180 000 personnes environ quittent l'Iran chaque année)¹⁴ ainsi que l'absence d'une expérience ancienne et massive des séjours à l'étranger. De plus, pour les chercheurs iraniens, l'euphorie révolutionnaire, les conditions du travail de recherche (indigence des données, absence de motivation pour étudier une minorité ethnique) et l'illusion d'un retour proche au pays n'ont pas favorisé les travaux sur la migration iranienne. Et cela d'autant plus que ces études n'intéressent pas le pays hôte qui n'a aucun problème avec cette migration et craint des complications dans ses relations avec le régime en place¹⁵. Du coup, notre problématique, issue d'une enquête sociologique menée auprès de 50 migrants par le biais d'entretiens semi-directifs

13. Pour comprendre les difficultés de recherche dans les milieux de la diaspora iranienne, voir VAHABI, Nader, "Une enquête auprès d'exilés iraniens : l'exercice de la maïeutique sociologique face à des enquêtés réticents à se livrer", *Migrations Société*, vol. 20, n° 120, novembre-décembre 2008, pp. 13-35.

14. L'étude démographique du flux migratoire iranien n'est pas à l'ordre du jour de cet article. Elle sera abordée par l'auteur dans un ouvrage ultérieur.

15. Cf. VAHABI, Nader, *Sociologie d'une mémoire déchirée : le cas des exilés iraniens*, Paris : Éd. L'Harmattan, 2008, 250 p. (voir p. 21).

entre 2000 et 2014, change un peu par rapport aux problématiques concernant les autres diasporas en France et elle revêt trois aspects marquants.

Tout d'abord, il ne s'agit pas d'une migration de main-d'œuvre. Les premiers migrants, au XIX^e siècle, étaient des exilés du savoir, et les suivants, au cours du XX^e siècle, des exilés politiques. Ensuite, les migrants iraniens ne constituent pas un groupe homogène, la diaspora se construisant autour d'un enchevêtrement de données très variées : parcours et trajectoires migratoires légaux ou clandestins, décalage générationnel, genres, origines ethniques, migration d'étude ou non, présence ou absence de projet politique, et surtout diversité politique et sociale. Enfin, la tendance générale chez les migrants installés penche plutôt vers une activité artisanale et commerciale et moins vers des professions salariées ou institutionnelles en raison de difficultés de transposition du capital social et culturel dans le pays hôte.

Ainsi, l'hypothèse centrale du présent article est que la diaspora iranienne francophone, née historiquement au XIX^e siècle, se nourrirait davantage d'affinités culturelles, confessionnelles et politiques que des besoins d'une simple migration de travail, et que cela constituerait la trame de la motivation de la migration iranienne depuis la révolution de 1979. Cependant, cette migration rejoint dans les années 2000 les caractéristiques d'une migration transnationale — rompant avec son profil classique de personnes issues des couches dominantes du point de vue économique, financier et politique — présentant un aspect social très hétérogène et complexe qui défie par ses déplacements la souveraineté des États comme un cyclone dans une plaine.

Nous allons vérifier cette hypothèse à travers une approche démographique portant sur les différentes vagues migratoires arrivées en France au cours des trois dernières décennies.

Profil démographique et socioéconomique

Avant de procéder à une analyse démographique permettant de mieux cerner la réalité migratoire iranienne en France depuis l'avènement de la République islamique, des précisions sur nos sources s'imposent. Deux sources fournissent des statistiques sur la population iranienne en France métropolitaine : l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et l'Institut national de la statistique

et des études économiques (INSEE). Chaque source a ses particularités et ses méthodes de travail. Nous allons les analyser successivement.

- **Les données de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides**

Pour près de 40 % de la population iranienne en France comptabilisée au 31 décembre 2013, soit 7 605 personnes, l'obtention du droit au séjour est passée par une demande de reconnaissance de la qualité de réfugié déposée à l'OFPPRA¹⁶. Peut être reconnue réfugiée en France toute personne qui répond à la définition de l'article 1^{er}, A, 2 de la convention de Genève du 28 juillet 1951, à savoir toute personne qui « *craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut, ou en raison de ladite crainte, ne veut y retourner* »).

De plus, en référence à l'alinéa 4 du préambule de la Constitution de 1946, toute personne « *persécutée pour son action en faveur de la liberté* » peut aussi demander l'asile politique, de même que les acteurs politiques, les syndicalistes, les acteurs de la société civile, en raison de leur engagement en faveur de l'instauration d'un régime démocratique (libertés et droits fondamentaux)¹⁷.

La dynamique migratoire iranienne en France franchit une phase très importante en 1981, comme on peut le constater dans le tableau suivant.

16. OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES, *Rapport d'activité 2009*, Fontenay-sous-Bois : OFPPRA, 2010, 82 p., http://www.ofpra.gouv.fr/documents/Rapport_Ofpra_2009_complet_BD.pdf (voir p. 58) ; OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES, *Rapport d'activité 2010*, Fontenay-sous-Bois : OFPPRA, 2011, http://www.ofpra.gouv.fr/documents/RA_2010_Ofpra.pdf (voir p. 74), consulté le 15 janvier 2012.

17. http://www.ofpra.gouv.fr/index.html?xml_id=75&dtd_id=11, consulté le 25 avril 2010.

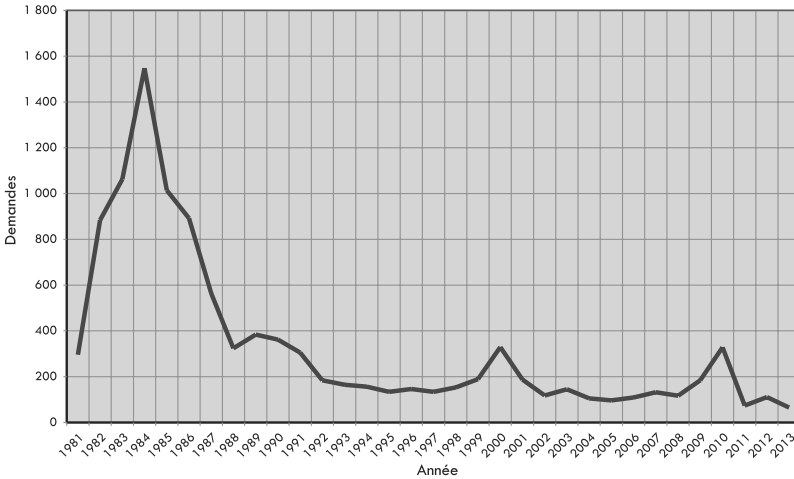
Tableau 1 : Répartition des décisions de l'OFPR relative aux demandes déposées par des Iraniens

Année	Demandes	Dossiers étudiés	Décisions favorables	dont %	Rejets
1981	296	217	153	70,5 %	64
1982	884	688	548	79,7 %	140
1983	1 062	1 163	1 036	89,1 %	127
1984	1 547	1 356	1 185	87,4 %	171
1985	1 014	1 359	969	71,3 %	390
1986	892	1 166	653	56,0 %	513
1987	564	746	517	69,3 %	229
1988	324	478	400	83,7 %	78
1989	384	294	268	91,2 %	26
1990	362	491	332	67,6 %	159
1991	305	359	199	55,4 %	160
1992	184	304	152	50,0 %	152
1993	165	192	109	56,8 %	83
1994	156	124	87	70,2 %	37
1995	134	222	94	42,3 %	128
1996	146	156	84	53,8 %	72
1997	134	151	90	59,6 %	61
1998	153	144	78	54,2 %	66
1999	189	152	58	38,2 %	94
2000	329	282	77	27,3 %	205
2001	187	235	61	26,0 %	174
2002	118	246	32	13,1 %	214
2003	145	145	24	16,6 %	121
2004	105	159	41	25,8 %	118
2005	96	85	18	21,6 %	67
2006	109	129	32	24,8 %	97
2007	132	120	31	25,8 %	89
2008	117	127	40	31,5 %	87
2009	184	123	53	43,1 %	70
2010	328	263	184	70,0 %	79
2011 ¹⁸	74	68	54	79,4 %	14
2012 ¹⁹	111	62	38	61,2 %	24
2013 ²⁰	65	92	55	59,5 %	37

Source : Échange de mails avec M^{me} Frédérique Valleraud, chargée des statistiques auprès de l'OFPR, le 26 octobre 2009 ; OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES, *Rapport d'activité 2010*, op. cit., http://www.ofpra.gouv.fr/documents/RA_2010_Ofpra.pdf, consulté le 16 janvier 2012.

18. OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES, *Rapport d'activité 2011*, Fontenay-sous-Bois : OFPR, 2012, 107 p. (voir p. 78), <http://www.ofpra.gouv.fr/documents/OfpraRA2011.pdf>, consulté le 30 novembre 2014.
19. OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES, *Rapport d'activité 2012*, Fontenay-sous-Bois : OFPR, 2013, 120 p. (voir p. 94), <http://www.ofpra.gouv.fr/documents/OfpraRA2012.pdf>, consulté le 30 novembre 2014.
20. OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES, *Rapport d'activité 2013*, Fontenay-sous-Bois : OFPR, 2014, 124 p. (voir p. 96), http://www.ofpra.gouv.fr/documents/OFPR_BD_28-04-2014.pdf, consulté le 30 novembre 2014.

Graphique 1 : Demandes de reconnaissance de la qualité de réfugié de 1981 à 2013



Source : Échange de courriels avec M^{me} Frédérique Vallemaud, chargée des statistiques à l'OFPRA, le 26 octobre 2009, qui nous a fourni les chiffres jusqu'au 31 décembre 2008. Pour 2009 et 2010, chiffres obtenus directement en ligne sur le site de l'OFPRA.

Nous pouvons faire ressortir plusieurs éléments de ce tableau et de ce graphique.

Les quatre grandes vagues migratoires

La première vague, de 1979 à 1988, commence quelques mois avant la révolution et est majoritairement de tendance royaliste. Avant 1981 les Iraniens ne figurent pas en tant que tels dans les statistiques de l'OFPRA, car du fait que leur nombre est trop faible ils sont intégrés à la catégorie "Autres nationalités". L'un des facteurs expliquant ce nombre réduit de demandes de reconnaissance de la qualité de réfugié déposées à l'OFPRA est lié au fait que, d'une part, pendant toute la période de la dynastie des Pahlevi, les Iraniens pouvaient obtenir un permis de séjour au titre du travail salarié, même si certains d'entre eux faisaient de la politique, et que, d'autre part, l'ambassade d'Iran renouvelait les passeports avec un certain esprit de tolérance²¹. Ensuite, après la révolution de 1979, il semblerait que dans un premier temps le gouvernement français de l'époque ait incité

21. Cette tendance a été confirmée dans nos entretiens avec des exilés et des opposants au régime du chah, notamment avec Abolhasan Banisadr, le premier président de la République, exilé en France en 1981, et Djalal Idjâdi, ancien exilé de l'époque du chah à Paris.

les Iraniens — en général des responsables politiques — à ne pas demander la reconnaissance de leur qualité de réfugié pour ne pas entrer en conflit avec la République islamique²².

En 1981, pour la première fois en France, les Iraniens apparaissent en tant que tels dans les statistiques de l'OFPRA, l'apogée de la première vague migratoire se situant en 1984 avec 1 547 demandes. Cette période de forte croissance de la présence iranienne est liée à la révolution et à sa phase extrêmement répressive. De 1986 à 1988, le nombre des demandeurs baisse, ce qui est très net sur le graphique 1.

Les Iraniens arrivés en France au cours de la grande vague des années 1979-1988 représentent un éventail de tendances politiques très hétérogène qui englobe la droite traditionnelle, la tendance royaliste opposée à la révolution, certains généraux de l'ancien régime, les technocrates ayant subi les purges juste après la révolution (accusés d'être de connivence avec le régime impérial), les enseignants de l'université, la majorité des dirigeants des organisations politiques, des personnalités indépendantes, les acteurs révolutionnaires de gauche ayant participé activement à la révolution ainsi que la gauche radicale qui a eu la surprise de voir le gouvernement islamique se retourner contre toutes ces tendances pour les supprimer du corps social. L'origine du départ est majoritairement politique et est aussi liée à la guerre entre l'Iran et l'Irak. En ce qui concerne le profil socioéconomique, les témoins confirment dans leur majorité qu'il s'agit d'une population de migrants composée de personnes appartenant à la classe moyenne urbaine, généralement qualifiées et connaissant bien le mode de vie occidental, ce qui ne leur a pas toujours évité un déclassement en France²³.

La deuxième vague, de 1988 à 1998, se caractérise par une petite hausse (1989 et 1990) puis une chute et une stagnation du nombre de demandeurs d'asile, pour se situer à 134 personnes en 1995 et 1997, le chiffre le plus bas depuis le début des années 1980.

22. Cette tendance a été confirmée lors de nos entretiens avec deux ministres du régime du chah, Abdolmajid Madjid, ancien ministre du Budget et des Finances (entretien réalisé le 10 mars 2010 à Paris), et Houshang Nahavandi, ancien recteur de l'Université de Téhéran et ministre de l'Enseignement supérieur (entretien réalisé le 22 mars 2010 à Bruxelles). Au cours de l'entretien, Houshang Nahavandi nous a expliqué que la consigne des autorités françaises était de ne pas manifester sa présence sur le territoire français !

23. Pour une catégorisation des réfugiés iraniens en France, voir NASSEHI-BEHNAM, Vida, "Diaspora iranienne en France : changement et continuité", *Cahiers d'étude sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, n° 30, juin-décembre 2000, pp. 135-149 ; NOIRIEL, Gérard, "Représentation nationale et catégories sociales. L'exemple des réfugiés politiques", *Genèses*, n° 26, avril 1997, pp. 25-54.

La décennie 1990 se caractérise par un changement du profil des demandeurs, suivant de près l'ouverture réformatrice du régime impulsée par les présidents Ali Akbar Rafsandjani et Mohammad Khatami. On dénombre moins de réfugiés, mais on note que de nombreux migrants quittent l'Iran dans l'espoir d'accéder à une ascension économique ou sociale. De fait, avec la fin de la guerre contre l'Irak en 1988 et la mort de Khomeiny en 1989, les causes de la migration se diversifient, devenant sociales, intellectuelles et culturelles ; en outre, il est plus facile de se faire délivrer un passeport. Les entretiens révèlent des aspirations à un autre mode de vie ; souvent, un premier voyage professionnel en Europe débouche sur la préparation d'une migration définitive quelques années plus tard. Les interviewés déclarent qu'ils n'ont pas hésité, vu leur difficulté d'insertion en Iran, à tenter leur chance en migrant. Il s'agit là d'un tournant de l'émigration iranienne puisque, contrairement à sa nature majoritairement clandestine de la période 1980-1990, elle se banalise. Sortir d'Iran de manière officielle n'est plus un tabou : la migration s'institutionnalise par la formation et le développement de réseaux et elle se transforme en diaspora qui devient peu à peu indépendante des facteurs structurels ou individuels qui en étaient la cause originelle²⁴. Tandis que les réseaux s'étendent et que les coûts et les risques de la migration baissent, le flux de la diaspora iranienne devient moins sélectif en termes socioéconomiques et plus représentatif de la population iranienne globale.

Dans cette vague, le profil socioéconomique de la classe moyenne s'estompe et des personnes issues des couches pauvres s'intègrent au flux des départs : les filières de sortie du territoire deviennent une véritable industrie pour la première fois dans l'histoire contemporaine de l'Iran.

La troisième vague, de 1999 à 2008, connaît d'abord une augmentation de la demande de reconnaissance de la qualité de réfugié en 2000 (c'est le troisième pic du graphique 1) qui s'explique par la hausse des demandes à partir de juillet 1999 ; ensuite les demandes diminuent et connaissent dans un premier temps une chute (relative si on la compare à celle des années de la première et de la deuxième vague) pour atteindre le chiffre le plus bas depuis les années

24. Pour mieux comprendre le changement d'un facteur structurel à une culture de la migration, voir MASSEY, Douglas S. ; ARANGO, Joaquín ; GRAEME, Hugo ; KOUAOUCI, Ali ; PELLEGRINO, Adela ; TAYLOR, J. Edward, "Theories of international migration : a review and appraisal", art. cité, p. 444.

1980, à savoir 96 en 2005, pour amorcer ensuite une légère hausse : 117 en 2008. La vague qui surgit suite à l'émeute de l'Université de Téhéran en juillet 1999 marque la fin de la période réformatrice de Mohammad Khatami, qui voulait, dans une certaine mesure, incarner le nouvel horizon des classes sociales iraniennes²⁵. Les causes de la migration sont multiples avec, surtout, une remontée du poids des migrants économiques, qui cependant conservent toujours une arrière-pensée politique. La nouveauté est que les migrants ne sont plus exclusivement issus de la classe moyenne de Téhéran, mais sont souvent des habitants de province avec une répartition géographique très variée en ce qui concerne les lieux de départ.

Les Iraniens qui composent cette troisième vague ont eu tendance à choisir la Belgique²⁶ plutôt que la France, car ce pays devient l'anti-chambre pour entrer dans une Grande-Bretagne perçue comme plus accueillante et où, dès leur arrivée, les immigrés ont accès à un emploi et peuvent prétendre à une ascension sociale. Cette vague correspond dans une large mesure à une migration économique et sociale entreprise par des hommes jeunes, célibataires, qui voyagent seuls et dont le but final est souvent la Grande-Bretagne ou un autre pays d'Europe ou d'Amérique du Nord. Ce qui est caractéristique aussi de cette vague, c'est le caractère dynamique du processus migratoire : en fonction des circonstances, les migrants peuvent revoir leurs ambitions, modifier leurs projets initiaux ou les remettre à plus tard.

La quatrième vague, de 2009 à nos jours, connaît une reprise des demandes de reconnaissance de la qualité de réfugié en 2009 et une hausse en 2010 (quatrième pic dans le graphique 1) atteignant les 328. Cette reprise est en grande partie liée au mouvement contestataire de juin 2009, sévèrement réprimé par le régime, qui s'attaque aux forces progressistes de la société civile²⁷. Le profil social

25. Pour comprendre les obstacles structurels de l'échec de Mohammad Khatami, voir DJALILI, Mohammad-Reza, *Iran : l'illusion réformatrice*, Paris : Presses de Sciences Po, 2001, 125 p. (voir pp. 20-50).

26. En 2000, 3 183 demandes de reconnaissance de la qualité de réfugié avaient été déposées par des Iraniens en Belgique. Cette ampleur exceptionnelle met cet État au niveau d'autres pays européens habitués à recevoir un plus grand nombre d'Iraniens (Allemagne, Grande-Bretagne et Suède). Le contexte européen et iranien présente alors une conjoncture particulière pour le déplacement des migrants : en effet, devenue indépendante en 1992, la Bosnie cessa de demander des visas aux Iraniens à partir de 1998, ce qui facilita l'émigration iranienne clandestine *via* la Bosnie, la Grèce, l'Italie, la France et la Belgique. Pour comprendre l'enjeu de l'augmentation du nombre de demandes de reconnaissance de la qualité de réfugié déposées par des Iraniens en Belgique, voir VAHABI, Nader, *La migration iranienne en Belgique : une diaspora par défaut*, *op. cit.*, p. 75.

27. Cf. VAHABI, Nader, "Iran : une révolution civile ?", Fondation pour l'innovation politique, novembre 2009, <http://www.fondapol.org/etude/1603>

et économique de cette vague comprend des acteurs sociaux et politiques participant à ce mouvement. Si l'on suit les logiques des précédentes vagues, le nombre de dépôts des demandes doit se stabiliser. En effet, le pic de 328 demandes en 2010 a été suivi d'une baisse : 74 en 2011, 111 en 2012 et 65 en 2013.

Ainsi, depuis 1981, les données de l'OFPRA fournissent des indications sur les flux migratoires iraniens. Elles ne permettent cependant pas d'évaluer le nombre total d'Iraniens résidant en France, c'est pourquoi nous avons contacté l'INSEE.

- **Les données de l'Institut national de la statistique et des études économiques**

Les données que l'INSEE nous a communiquées sur les huit recensements de la population iranienne en France à partir de 1980 fournissent des chiffres ayant trait aux Iraniens naturalisés et aux mineurs.

L'INSEE procède à des recensements généraux de la population en France dont la périodicité et le contenu ont évolué au fil du temps : avant 1948, les Iraniens étaient classés dans la catégorie "Autres", n'apparaissant clairement dans les recensements que pour la période allant de 1948 à 2008. Avant de présenter l'analyse des chiffres de l'INSEE, quelques précisions sémantiques s'imposent.

Étranger et immigré, quelle différence ?

D'après la définition de l'INSEE, « *la population étrangère est composée des individus ayant déclaré une nationalité autre que la nationalité française. La composition de la population étrangère présente la caractéristique d'être mouvante dans le temps. Sa définition renvoie en effet à une situation qui peut être modifiée. La population immigrée est composée des personnes nées étrangères dans un pays étranger. Cette définition conventionnelle de la population immigrée se référant à deux caractéristiques invariables liées à la naissance des personnes, un individu né étranger à l'étranger continue d'appartenir à la population immigrée même si sa nationalité change. Après quelques années de résidence, certains immigrés ont pu devenir français par acquisition, les autres restant étrangers. En d'autres termes, la population immigrée recouvre les indivi-*

« dus nés à l'étranger qui se sont déclarés français par acquisition ou étrangers et les acquisitions de nationalité n'affectent pas sa mesure »²⁸.

L'attribut "étranger" relève du cadre législatif (Code civil) et peut donc se perdre par la naturalisation. L'étranger devient alors un Français "par acquisition", pour le distinguer des Français "de naissance". Le qualificatif "immigré" se réfère à la situation migratoire : même si un étranger devient français, il restera immigré. La population immigrée est donc composée des immigrés restés étrangers et des immigrés devenus français par acquisition²⁹.

Ces définitions de base qui influencent largement l'opinion publique posent problème pour les chercheurs qui veulent définir clairement les Iraniens résidant en France, car cette définition des "Iraniens en France", purement administrative, ignore le vécu personnel et les rapports avec le pays d'origine : un individu né en Iran, naturalisé français, peut conserver avec l'"iranité" des rapports affectifs et identitaires importants d'un point de vue sociologique ; il devrait plutôt être classé dans une catégorie spécifique d'"Iranien francisé". De même, comme pour tous les enfants d'immigrés, que se passe-t-il pour les enfants des Iraniens qui naissent en France ? Deviendront-ils français automatiquement ? Ces enfants, issus de la diaspora iranienne, appartiennent à celle-ci mais n'ont pas émigré d'Iran. Par ailleurs, si certains d'entre eux s'y rendent régulièrement et ont des affinités culturelles avec le pays de leurs parents, d'autres ne les ont pas. À ce stade de notre recherche, nous n'avons pas de réponse précise à ces ambiguïtés qui subsistent au sein des catégories retenues par l'INSEE.

L'immigration iranienne, pour reprendre la définition de l'INSEE, est relativement faible comparée à celle d'autres nationalités. Selon le recensement de 1999, on ne dénombre que 19 566 immigrés d'origine iranienne, alors qu'on en compte 571 874 d'origine portugaise, 574 208 d'origine algérienne, 522 504 d'origine marocaine et 174 160 d'origine turque. En 1999, sur 4 306 094 immigrés en France, les Iraniens, avec 19 566 personnes, ne représentaient qu'environ 0,45 % des immigrés, ce qui explique le caractère d'invisibilité de cette population de prime abord³⁰.

28. INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES, "Tableaux thématiques, exploitation complémentaire, population immigrée, population étrangère", in : *Recensement de la population mars 1999*, Paris : INSEE, 2001, p. 24.

29. Définitions de l'INSEE, *ibidem*, p. 23.

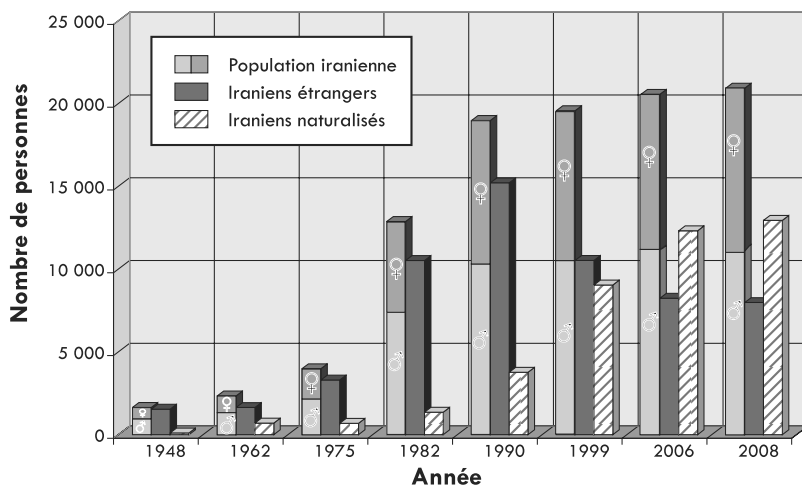
30. INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES, *Recensement de la population, mars 1999, France Métropolitaine*, Paris : INSEE, décembre 2001, p. 43.

Tableau 2 : Synthèse de la population iranienne immigrée résidant en France, 1948-2008

Recensement	Immigrés	Étrangers	Français	Hommes	Femmes	Taux d'augmentation	Taux de naturalisation
1948	1 645	1 541	104	934	711	-	-
1962	2 340	1 640	700	1 340	1 000	42 %	573 %
1975	3 985	3 300	685	2 175	1 810	70 %	-2 %
1982	12 876	10 520	1 356	6 832	5 044	323 %	98 %
1990	18 978	15 209	3 769	10 313	8 665	47 %	178 %
1999	19 566	10 525	9 041	10 529	9 037	3 %	139 %
2006 ³¹	20 558	8 244	12 314	11 205	9 353	5 %	36 %
2008 ³²	20 927	7 980	12 947	11 015	9 912	1,71 %	5 %

Source : Recensements de l'INSEE.

Graphique 2 : Répartition de la population iranienne immigrée résidant en France, 1948-2008



Source : Recensements de l'INSEE.

Le tableau 2 montre que le rythme de l'immigration iranienne a ralenti à partir de 1990, ce qui correspond au fait que la France n'est plus à cette époque une destination importante pour les Iraniens par rapport à l'Allemagne voisine et à l'Europe du Nord³³. De plus,

31. Pour la répartition hommes/femmes donnée par le recensement de 2006, la clause dite "de secret" touche la classe d'âge 0-14 ans. L'INSEE indique 9 748 hommes (actifs et non-actifs) et 8 353 femmes (actives et non-actives), ce qui donne le chiffre de 18 101. Compte tenu de la classe d'âge 0-14 ans, les chiffres de 11 205 hommes et de 9 353 femmes de notre estimation semblent donc fiables.

32. Chiffres donnés par l'INSEE le 7 février 2012.

33. En 2009, on compte 160 000 Iraniens en Allemagne. Pour une étude plus approfondie, se reporter à VAHABI, Nader, *Atlas de la diaspora iranienne*, Paris : Éd. Karthala, 2012, 256 p. (voir pp. 130-141).

une partie des nouveaux arrivants, après un séjour de deux à cinq ans, va émigrer vers d'autres pays en Europe, au Canada ou aux États-Unis. Autrement dit, en se basant sur les statistiques de l'INSEE indiquant 20 558 immigrés d'origine iranienne pour 2006, nous constatons que plus le temps passe, plus le nombre d'Iraniens naturalisés augmente et, concomitamment, plus le nombre d'Iraniens n'ayant pas acquis la nationalité française baisse, ce qui apparaît clairement dans le tableau 2.

De plus, en ce qui concerne la répartition par âge, selon les données de l'INSEE relatives à la population iranienne récapitulées dans les tableaux 3 et 4, de 1990 à 2006 la population est devenue de plus en plus "molle" selon l'expression des démographes, c'est-à-dire que le pourcentage de la population du troisième âge augmente et que, par conséquent, la part des actifs diminue.

Tableau 3 : Répartition de la population iranienne de plus de 55 ans³⁴, 1990-2008

Recensement	Immigrés	+ 55 ans	%
1990	18 978	2 560	13 %
1999 ³⁵	19 566	2 773	14 %
2006	20 558	5 089	25 %
2008	20 927	5 850	28 %

Source : INSEE 1990, 1999 et 2006. Document reçu par mail le 14 février 2010, transmis par M^{me} Nathalie Frère, une représentante de l'INSEE.

Tableau 4 : Répartition de la population iranienne par tranche d'âge en 2008

Année	0-14 ans	15-24 ans	25-34 ans	35- 54 ans	+ 55 ans	Total
2008	1 079	1 478	2 981	9 540	5 850	20 927

Source : INSEE

En résumé, les chiffres de l'INSEE ainsi que leur analyse, tous confirmés par notre enquête de terrain, montrent que l'année 1990 a constitué un véritable tournant pour la dynamique migratoire iranienne en France. À partir de cette date, et jusqu'en 2009, le nombre d'Iraniens qui n'ont pas encore la nationalité française stagne, cette stagnation s'expliquant en grande partie par le faible nombre de nouveaux

34. Il est intéressant de préciser que les critères de classe d'âge de l'INSEE peuvent évoluer, ce qui explique la présence de la classe d'âge des plus de 55 ans en 1990 et de plus de 60 ans en 1999. Pour la classe d'âge 0-14 ans, aucun renseignement n'était donné pour les recensements de 1990 et de 1999 ; pour le recensement de 2006, la classe d'âge 0-14 ans apparaît dans la rubrique "secret", ce qui donne la nomenclature 0-14 ans, 25-34 ans, 35-54 ans et plus de 55 ans.

35. En 1999 la classification de l'INSEE par tranche d'âge précise que le chiffre de 2 773 correspond aux Iraniens de plus de 60 ans.

arrivants, ce que nous pouvons constater par l'examen des flux migratoires dans les tableaux 1 et 2. Désormais, les arrivées d'Iraniens ne sont plus numériquement importantes comme dans les années 1980, et comme les tableaux 3 et 4 l'indiquent, la population devient de plus en plus "molle" : 5 850 Iraniens ont plus de 55 ans, soit 28 % de la population iranienne résidant en France.

Le nombre total d'Iraniens en France

En ajoutant le nombre d'Iraniens n'ayant pas acquis la nationalité française (8 244) à celui des naturalisés (12 314), on arrive au chiffre de 20 558, qui représente le nombre d'Iraniens (au sens sociologique) vivant légalement en France en 2006, quels que soient leur lieu de naissance et leur nationalité (tableau 5). De même, en 2008, on dénombre 20 927 Iraniens, dont 12 947 naturalisés, une hausse de 1,71 % de la population par rapport à 2006.

Mais ce chiffre officiel ne correspond pas à la réalité puisque la statistique devrait y englober les individus qui vivent en situation irrégulière. À titre d'exemple, nous avons vu précédemment qu'entre 1981 et 2010, 4 071 demandes de reconnaissance de la qualité de réfugié ont été rejetées par l'OFPRA. Où vont ensuite les personnes déboutées ? Notre recherche de terrain montre que seulement entre 10 % et 15 % des déboutés trouvent une solution dans les cinq années suivantes (une régularisation tardive) et qu'entre 5 % et 10 % envisagent un retour anticipé vers l'Iran. Que font les autres, c'est-à-dire presque 75 % des déboutés ? Cette question est au cœur de la problématique de l'étude statistique de la population iranienne, mais à ce stade de la recherche, nous n'avons aucune hypothèse fiable sur le devenir de ces individus.

Selon l'enquête de terrain que nous avons menée en France, en Allemagne et en Belgique, nous pouvons estimer que, en France, de 30 % à 50 % des déboutés iraniens se cachent de l'administration par manque de perspective pour trouver une solution à leur situation au regard du séjour. Cette catégorie non officielle rend ainsi plus compliqué et moins fiable le véritable décompte des Iraniens. De plus, certains étudiants iraniens et ceux qui sont entrés sur le territoire français avec un visa de tourisme ne regagnent pas l'Iran. En fonction des différents entretiens que nous avons réalisés et compte tenu des informations données par certaines associations en France, on peut évaluer cette frange entre 3 000 et 5 000 personnes, ce qui, ajouté

aux 20 558 personnes comptabilisées dans les statistiques officielles, donnerait une fourchette allant de 24 000 à 26 000 Iraniens résidant en France en 2006. Il ne s'agit là que d'une estimation, rendue encore plus imprécise par l'existence d'une population flottante et par un relatif éparpillement de la population iranienne en France³⁶.

La répartition géographique

Comment les Iraniens choisissent-ils leur ville de résidence en France ? Le choix de la localité leur a-t-il été imposé ou résulte-t-il d'un choix personnel ? Le paramètre "statut social des individus" peut-il être pris en compte dans l'étude de la répartition géographique ? Les tableaux suivants fournissent des éléments de réponse à ces questions.

Tableau 5 : Répartition des Iraniens résidant en Île-de-France

Département	Naturalisés	Étrangers	Population immigrée
Paris (75)	1 811	2 458	4 269
Seine-et-Marne (77)	149	100	249
Yvelines (78)	282	368	650
Essonne (91)	288	292	580
Hauts-de-Seine (92)	1 272	1 652	2 924
Seine-Saint-Denis (93)	416	485	901
Val-de-Marne (94)	873	1 055	1 928
Val-d'Oise (95)	266	414	680
Total	5 357	6 824	12 181

Source : INSEE 1999. Document reçu par mail le 14 février 2010, transmis par M^{me} Nathalie Frère, une représentante de l'INSEE.

Selon l'INSEE, en 1999, les 19 566 Iraniens résidant en France étaient répartis dans 97 départements et 1 795 villes de plus de 5 000 habitants, et 1 214 d'entre eux vivaient dans des communes de moins de 5 000 habitants. D'après les données du tableau 5, la plupart (12 181, soit 62 %) étaient installés en Île-de-France, dont 35 % à Paris (4 269).

Le tableau 6 souligne le regroupement d'une partie des immigrés iraniens dans les grands centres urbains comprenant plus de 100 Iraniens. La question qui surgit est de se demander quelle est la logique de cette répartition géographique et comment on peut la justifier.

36. L'enquête que nous avons menée en Belgique confirme la même tendance. Voir VAHABI, Nader, *La migration iranienne en Belgique : une diaspora par défaut*, op. cit., pp. 111-112.

Tableau 6 : Répartition de la population iranienne dans 22 villes en 1999

Code postal	Villes	Étrangers	Naturalisés	Total
06088	Nice	157	363	520
13055	Marseille	109	47	156
31555	Toulouse	123	177	300
34172	Montpellier	98	155	253
35238	Rennes	42	102	144
38185	Grenoble	51	89	140
44109	Nantes	51	94	145
67482	Strasbourg	217	288	505
69123	Lyon	113	90	203
75056	Paris	1 811	2 458	4 269
91286	Grigny	45	66	111
92002	Antony	46	66	112
92004	Asnières-sur-Seine	51	53	104
92012	Boulogne-Billancourt	137	219	356
92026	Courbevoie	205	284	489
92050	Nanterre	53	70	123
92051	Neuilly-sur-Seine	79	58	137
92062	Puteaux	104	317	421
93006	Bagnolet	38	68	106
93051	Noisy-le-Grand	42	64	106
94002	Alfortville	45	68	113
94028	Créteil	307	399	706
Total	22 villes	3 924	5 595	9 519

Source : INSEE 1999. Document reçu par mail le 14 février 2010, transmis par M^{me} Nathalie Frère, une représentante de l'INSEE.

Les analyses statistiques et la cartographie mettent en évidence le fort clivage Île-de-France/province, ce qui s'explique en partie par la forte politisation de cette diaspora qui trouve plus facilement dans la région parisienne qu'en province des structures organisées depuis les années 1980 permettant de suivre la politique iranienne. En effet, le réseau de connaissances déjà établi est un facteur important pour les nouveaux arrivants.

Outre les facteurs historiques, l'affinité culturelle et l'asile politique, il faut préciser que le choix de la France s'explique par la théorie des réseaux : « *Dans les zones d'origine et de destination, les réseaux de migrants sont composés d'attaches interpersonnelles qui lient migrants, anciens migrants et non-migrants sous forme d'affinités, d'amitiés, de*

couleur politique et de liens tissés entre les membres originaires d'une même communauté religieuse et ethnique. Ces réseaux augmentent la probabilité du mouvement migratoire parce qu'ils diminuent les frais et les risques du déplacement et rassurent sur la faisabilité du projet migratoire pour un Iranien sur le point de prendre sa décision »³⁷. Les liens entre les réseaux constituent une forme de capital social où les nouveaux arrivants peuvent puiser pour choisir la ville de leur première installation, déposer leur première demande de séjour, demander leur premier logement, chercher un toit, avoir accès à un petit boulot en France. L'enquête montre que la plupart du temps ces réseaux de relations permettent de rebondir vers une stabilisation du travail.

Cette répartition géographique s'inscrit dans la problématique du "vivre ensemble", selon laquelle une population étrangère s'intègre mieux dans le pays d'accueil si elle bénéficie d'une localisation spatiale n'impliquant pas une concentration excessive, ce qui serait favorable à l'acculturation de la minorité ethnique dans le nouveau territoire.

Conclusion

La naissance d'une élite³⁸ francophone avide de littérature et de culture française est à l'origine d'une migration dont on trouve la trace dans les *Lettres persanes* de Montesquieu publiées en 1721 et qui a évolué lentement suivant des phases bien distinctes. L'évolution va de l'exilé du savoir du XIX^e siècle à l'exilé en quête de protection à partir de 1908 en passant par l'officialisation de la langue française pour l'administration. La migration iranienne prend une autre dimension après le coup d'État de 1953, puis avec l'arrivée à Paris de Khomeiny en octobre 1978.

Malgré cette tradition migratoire, au moment de la chute de la dynastie des Pahlevi, le flux migratoire continu n'était pas quantitativement important : 6 000 personnes avant la révolution. Mais ce flux s'amplifie au milieu des années 1980, lié au basculement de la révolution dans la terreur, avec des arrivées importantes de réfugiés, si bien que le nombre d'immigrés iraniens vivant en France en 1985, six ans après la révolution, atteint 22 484, soit quatre fois plus qu'en 1979.

37. MASSEY, Douglas S. ; ARANGO, Joaquín ; GRAEME, Hugo ; KOUAOUCI, Ali ; PELLEGRINO, Adela ; TAYLOR, J. Edward, "Theories of international migration : a review and appraisal", art. cité, pp. 444-445.

38. Par "élite" nous entendons une couche minoritaire d'individus, issue de la haute classe moyenne, ayant une place importante dans la société due à certaines qualités socialement valorisées.

Autrement dit, les années 1980 constituent une période charnière pendant laquelle on passe d'une migration des élites à une migration qui touche presque tous les groupes de la société iranienne. Cette nouvelle phase peut être appelée la diasporisation de la migration iranienne qui comprend quatre vagues coïncidant avec les événements politiques en Iran. Si la majorité des immigrés iraniens arrivés en France au cours des années 1980 était issue de la classe moyennement fortunée et née dans les grandes agglomérations urbaines, celle des années 1990 (suite à la fin de la guerre entre l'Iran et l'Irak et la mort de Khomeiny) et des années 2000 (suite à l'émeute de l'Université de Téhéran en juillet 1999 et à l'échec du mouvement réformiste) a des profils socioculturels très diversifiés venant parfois des milieux ruraux. Le profil socioéconomique va de l'élite citadine : avocats, fonctionnaires, journalistes, professeurs, médecins, infirmières, juges, militaires gradés, PDG d'entreprise, etc., aux artisans tels que commerçants, garagistes, entrepreneurs du bâtiment... et à l'ouvrier spécialisé, en passant par les simples manutentionnaires dans le bâtiment, la restauration et le déménagement.

Cet afflux migratoire et sa répartition selon la théorie des réseaux établis sous forme d'affinités politiques, de liens d'amitié et de liens de parenté ont engendré une étude démographique de la population iranienne en France métropolitaine. Nous avons alors repéré un décalage entre le sens commun, donnant des chiffres phénoménaux du nombre d'immigrés, transmis de bouche à oreille, et les estimations scientifiques que nous avons obtenues par les deux sources de notre étude, l'OFPRA et l'INSEE. D'après les statistiques de l'INSEE de 2008, on dénombre 20 927 immigrés iraniens, étrangers, naturalisés, réfugiés, étudiants et mineurs confondus. Ce chiffre ne comprend pas les Iraniens en situation irrégulière au regard du séjour. L'enquête de terrain que nous avons menée en France, en Allemagne et en Belgique entre 2001 et 2011 démontre que 30 % à 50 % des déboutés iraniens se cachent de l'administration par manque de perspective pour trouver une solution à leur situation au regard du séjour. En comptant cette catégorie non officielle, on pourrait évaluer le nombre d'Iraniens présents en France en 2006 entre 24 000 et 26 000³⁹.

De façon générale, les Iraniens vivant en France constituent une population présentant une diversité considérable, à tel point qu'on

39. Notre enquête en Belgique confirme la même tendance. Voir VAHABI, Nader, *La migration iranienne en Belgique : une diaspora par défaut*, op. cit., pp. 111-112.

peut dire qu'il n'y a pas de "communauté iranienne" mais des groupes iraniens très diversifiés culturellement et politiquement. L'attachement à la France est moins celui d'une nouvelle communauté d'appartenance que l'expression d'un système de valeurs où l'individu prime le groupe⁴⁰. Tout en se distinguant du "communautarisme" attribué à certains immigrés résidant en France, les Iraniens produisent des schémas d'intégration peu connus, différents de ceux liés à l'approche assimilationniste dominante martelée par le président Nicolas Sarkozy entre 2007 et 2012.

L'immigration iranienne, qui échappe aux trop grandes concentrations spatiales, même si cela ne se fait pas par un projet politique, ne pose pas de problème majeur, et on peut se demander si cette forme d'ethnicité du modernisme iranien ne pourrait pas faire réfléchir à l'importance de la mixité sociale. Il existe là une piste de recherche intéressante pour l'avenir.



40. Dans notre enquête sur la mémoire des Iraniens résidant en France, nous avons observé plutôt des mémoires hétérogènes, éparpillées, déchirées, et non pas homogènes, ce qui prouve qu'il n'y a pas une communauté dans le sens traditionnel du terme. Voir VAHABI, Nader, *Sociologie d'une mémoire déchirée : le cas des exilés iraniens*, op. cit., pp. 225-230.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Exit "Français de souche" ? De la prudence rhétorique
à la prégnance idéologique Vincent Geisser

ARTICLES

La diaspora iranienne en France : profil démographique
et socioéconomique..... Nader Vahabi

Les aumôniers de prison musulmans Danièle Joly
en Angleterre et au pays de Galles James A. Beckford

DOSSIER : Circulations migratoires 25 ans après la chute du mur de Berlin

Vingt-cinq ans après la chute du mur de Berlin..... Pedro Vianna

Migrations et mobilités Est-Ouest après 1989
sur fond d'intégration européenne..... Mirjana Morokvasic

Les guerres dans l'ancienne Yougoslavie et les mouvements de réfugiés Joseph Krulic

Albanais et Italiens 25 ans après le débarquement de 1991..... Patrizia Resta

Le tournant de 2004 : l'élargissement de l'Union européenne
et la création de Frontex Catherine Wihl de Wenden

La migration polonaise après 1989 : entre impératifs économiques
et liberté de mouvement retrouvée..... Monika Dac

L'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne :
une relecture à travers le prisme de la migration Franco Pittau
Antonio Ricci

La (re)territorialisation empêchée des Roms
en contexte d'élargissement européen..... Claire Cossée

Bibliographie sélective..... Christine Pelloquin

NOTES DE LECTURE

The last decade of the enlarging EU : changing framework and patterns
of migration (*dossier coordonné par Paolo Ruspini et John Eade*) Mirjana Morokvasic

Vers une société du *care* ? (*dossier coordonné par
Catherine Delcroix, Juan Matas et Daniel Bertaux*) Pedro Vianna

DOCUMENTATION..... Christine Pelloquin